

**Avis n° 2017/02-02**  
**relatif à l'accréditation de l'Université de Tours –**  
**Ecole polytechnique de l'Université de Tours**  
**(Polytech Tours)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Etablissement et Ecole**

**Ecole polytechnique de l'Université de Tours**

*Etablissement* : Université de Tours

*Sigle* : EPU Polytech Tours

*Nom de marque / d'usage* : Polytech Tours

Université sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Ecole interne (L 713-2)

*Académie* : Orléans-Tours

*Sites* : Tours (37200)

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

*Avis n° 2014/06-07*

**Objet de la demande d'accréditation**

**Dossier A : renouvellement anticipée de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours, dans les 5 spécialités suivantes :**

- « *Electronique et systèmes de l'énergie électrique* » en formation initiale sous statut étudiant et formation continue
- « *Mécanique et conception des systèmes* » en formation initiale sous statut étudiant et formation continue
- « *Informatique* » en formation initiale sous statut étudiant et formation continue
- « *Génie de l'aménagement et de l'environnement* » en en formation initiale sous statut étudiant et formation continue
- « *Informatique industrielle* » en formation initiale sous statut d'apprenti et formation continue

**Un rapport intermédiaire a été demandé lors du renouvellement d'habilitation en 2014**

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 642-1 et R 642-9,
- Vu la demande présentée par l'Université de Tours – Ecole polytechnique de l'Université de Tours,
- Vu le rapport établi par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteure principale), Noël BOUFFARD, Gabriel HENRIST (membres de la CTI), Christophe ODET, Florian RAZÉ (experts), Nicolas MATUSIAK (expert élève ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 8 février 2017,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Présentation générale**

L'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Tours est une composante interne de l'Université de Tours. Elle a été créée en tant que centre polytechnique universitaire

(Art. L 713-2 du code de l'éducation) en 2002 (décret n°2002-964 du 2 juillet 2002) prenant la suite d'une école interne d'ingénieurs dans le domaine de l'informatique.

Dénommée Polytech Tours, membre du réseau Polytech, elle accueille environ 900 élèves en formation d'ingénieurs et diplôme environ 210 étudiants et 25 apprentis par an.

L'offre de formation correspond à 5 spécialités :

4 en formation initiale sous statut d'étudiant :

- Electronique et systèmes de l'énergie électrique (20 diplômés en 2016),
- Génie de l'aménagement et de l'environnement (60 diplômés en 2016),
- Mécanique et conception des systèmes (50 diplômés en 2016),
- Informatique (57 diplômés en 2016),

Et 1 en formation initiale sous statut d'apprenti :

- Informatique Industrielle (18 diplômés en 2016)  
en partenariat avec l'ITII Centre-Val de Loire.

Polytech Tours accueille en partenariat avec l'UFR de sciences et techniques et l'IUT de Tours et Blois environ 260 étudiants en formation post bac sur le parcours PeiP.

L'établissement propose 3 masters de recherche internationaux, (38 étudiants en 2015) et a inscrit 95 doctorants en 2015.

### ***Caractéristiques globales***

L'école compte 80 enseignants-chercheurs, 7 enseignants et 37 personnels administratifs et techniques.

L'école occupe 13 500 m<sup>2</sup> répartis sur 3 bâtiments qui offrent des moyens pédagogiques adaptés aux formations, 1 centre de documentation et recherche ouvert sur de larges plages horaires, un centre de ressource en langue favorisant les échanges multiculturels, 1 plateforme technologique « plug and fab ».

Depuis 2013, le budget est stable et de l'ordre de 14 M€ par an y compris la recherche. Les frais de scolarité sont de 610 €/an pour les étudiants et apprentis. Le coût de revient de la formation est en moyenne égal à 12,15 k€ par an et par élève.

L'école participe aux différentes instances de son université via l'engagement de son personnel. Les évolutions en termes de gestion, de qualité sont mises en place dans l'établissement avec un soin de cohérence par rapport à l'université.

L'école a pour projet de construire un bâtiment qui permettra une unité de lieu pour l'ensemble des activités. Cette réalisation est appréhendée comme un élément très positif pour l'ensemble des usagers.

### ***Évolution de l'institution***

Depuis 2013, l'école a porté son niveau de recrutement à environ 140 étudiants au niveau post-bac, correspondant à 100 étudiants sur le parcours Peip A (Math & Phys, chimie, existant depuis la création) et a ouvert un parcours Peip B, Peip A Post-PACES, Peip D IUT recrutant respectivement en moyenne 20, 16, 12 étudiants. Depuis 2014, l'école recrute environ 300 élèves.

L'école a développé les matrices croisées compétences /UE et a mis en place des actions pour améliorer l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés.

L'école a été habilitée pour 6 ans sur l'ensemble de ses formations à l'issue du dernier audit périodique (Avis n° 2014/06-07). Elle a mis en œuvre des démarches pour répondre aux recommandations formulées alors, qui sont :

*- Inscrire la démarche qualité dans une démarche amélioration continue.*

La démarche qualité est actuellement un chantier et non un processus d'amélioration, c'est une démarche qui n'est pas encore partagée par tous.

*- Poursuivre la démarche compétences jusqu'à leur croisement avec les unités d'enseignement, et notamment généraliser l'évaluation des compétences.*

L'Elaboration d'un nouveau référentiel de compétences et le croisement avec les UE a été réalisé. Il faut poursuivre cette action et finaliser la mise en œuvre notamment par une intégration au plan qualité.

*- Corriger le règlement des études : règlement ambigu par endroits et non conforme au processus de Bologne.*

Ceci a été réalisé.

*- Homogénéiser le % des sciences humaines et sociales dans les spécialités, et veiller à leur attribuer un volume suffisant.*

Ceci a été réalisé notamment simplement par la diminution des volumes horaires sur certaines formations sans affecter les volumes des SHS.

*- Poursuivre l'effort pour atteindre le niveau d'anglais B2 pour tous les élèves.*

Des actions de soutien dans certains cas avec des niveaux imposés dans le parcours d'élève-ingénieur, d'accès plus facile aux équipements dédiés à l'entraînement en langue ont été mises en place.

*- Poursuivre l'effort pour mieux contrôler le recrutement en qualité et en quantité.*

Le recrutement est réalisé de façon plus drastique afin de mieux contrôler les acquis pré-intégration. L'ouverture des PeiP B et PACES élargie le vivier de recrutement à d'autres publics depuis 2014.

*- Veiller à constituer des dossiers CTI ciblés et concis.*

Ceci a été réalisé.

## **Formation**

L'Ecole polytechnique de l'Université de Tours a vocation à former et certifier des ingénieurs reconnus dans leur champ technologique spécifique. La pédagogie mise en œuvre par le réseau Polytech conduit à la capitalisation de 10 compétences génériques générales ou « métier » spécifiques qui sont :

- la capacité d'analyse et de synthèse mobilisant explicitement la connaissance et la compréhension d'un large champ de sciences fondamentales,
- la maîtrise des méthodes et des outils transversaux de l'ingénieur,
- l'aptitude à mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique spécifique,
- la capacité à concevoir, concrétiser, tester et valider des solutions, des méthodes, produits, systèmes et services innovants,

- la capacité à effectuer des activités de recherche fondamentale ou appliquée,
- l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques de l'entreprise,
- l'aptitude à prendre en compte les enjeux d'une « démarche RSE » au sein des organisations,
- la capacité à s'intégrer dans une organisation, à animer et à faire évoluer une équipe pour stimuler de l'innovation,
- l'aptitude à travailler en contexte international,
- la capacité à se connaître, à s'autoévaluer, à gérer ses compétences (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.

## 1) Spécialité « Électronique et systèmes de l'énergie électrique »

Formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue

Nouvel intitulé proposé : « **Électronique et Génie électrique** »

Mots clés de la formation définis par l'école

*Electronique, Conversion de l'énergie électrique, Composants microélectroniques, Electronique et Dispositif Médicaux, Microélectronique de puissance, Energie renouvelable et environnement, Automatique et traitement du signal*

Les secteurs visés par la spécialité sont d'une part, la **gestion de l'énergie électrique**, plus précisément l'énergie électrique hors production, les composants électroniques qui se trouvent à l'intérieur des appareils électriques, les biens de consommation allant des appareils électroménagers à l'électronique grand public, les câbles pour lignes à haute-tension et fibre optique et d'autre part, les **technologies embarquées** liées plus précisément aux dispositifs médicaux.

### Réponses aux recommandations de la spécialité :

- *Poursuivre la démarche compétences en mettant en place des évaluations des compétences obtenues*

Fait sur les stages et PFE. Poursuivre la démarche par une mise en œuvre dans toutes les activités pédagogiques des EC et pas uniquement au niveau des UE, en cherchant à relier explicitement les évaluations faites dans les EC avec les compétences visées par l'UE. **Prévoir la même démarche sur les SHEJS.**

- *Poursuivre le développement de l'internationalisation en renforçant les liens internationaux et en accompagnant les étudiants vers la mobilité*

100% des élèves ingénieurs ont validé leur expérience internationale en 2014-2015 et 2015-2016. Les semestres d'études à l'étranger sont en augmentation. **Poursuivre le travail sur la mobilité entrante.**

- *Améliorer le taux de réussite des étudiants au niveau de compétence B2 en anglais*

Des actions ont été mises en place et sont très appréciées des étudiants. Poursuivre l'effort. **Accentuer les exigences en anglais lors du recrutement et en PEIP.**

### **Points de vigilance :**

- Niveau du B2 (anglais) en fin de 5A
- Développement de l'option Médicale qui doit être adaptée à la formation et répondre à l'offre du marché de l'emploi.

---

## 2) Spécialité « Mécanique et conception des systèmes »

Formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue

Nouvel intitulé proposé : « **Mécanique et Génie mécanique** »

Mots clés de la formation définis par l'école

*Mécanique, Mécanique avancée des matériaux, Conception de systèmes, Biomécanique, Conception durable, Energie et environnement*

L'objectif est de former des ingénieurs en **mécanique et génie mécanique**, capables de réaliser des **calculs numériques**, des essais ou d'utiliser des **modèles théoriques** pour caractériser le comportement de phénomènes complexes. Ils doivent aussi avoir des **compétences transverses** (génie électrique, instrumentation, commande, informatique) leur permettant d'aborder la **conception des systèmes** ainsi que **l'exploitation des systèmes industriels**.

Le recrutement sur la voie d'accès par PeiP est en forte croissance (+40%) depuis 2015.

### Réponses aux recommandations pour la spécialité :

- *Etre vigilant sur le placement des ingénieurs*

Augmentation des heures consacrées pour l'insertion dans la vie professionnelle (SHEJS) ; Simulation d'entretiens sur la base du volontariat (1/3 des étudiants). ; Journée de rencontre avec les professionnels ; Développement progressif de contrat professionnel. **A poursuivre**

- *Renforcer le rôle du conseil de perfectionnement*

Création du Conseil spécifique à la mécanique, paritaire, constitué par 7 industriels, 7 enseignants et 2 étudiants. **Fait**

- *Etre vigilant sur le recrutement en termes d'équilibre entre les filières*

Recrutement plus sélectif car vivier plus important sur Peip et DUT ; soutien mis en place pour atténuer les écarts de niveaux entre les origines (CPGE - Peip - IUT, BTS). **Fait et à poursuivre**

### **Points forts :**

- Equipe pédagogique impliquée et réactive
- Procédure de recrutement plus robuste
- Lien avec la recherche et les milieux professionnels

### **Opportunités :**

- Contrats de professionnalisation en dernière année de formation ingénieur

### **Points faibles :**

- Volume d'enseignement en TP de fabrication faible

### **Risques :**

- Départs à la retraite non remplacés

---

### 3) Spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement »

Formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue

Mots clés de la formation définis par l'école

*Urbanisme, aménagement, développement et ingénierie territoriale, Transport, génie urbain, énergétique, habitat, Ecologie, Hydrosystèmes et ingénierie écologique, Gestion, usage de l'eau et des milieux aquatiques*

L'objectif est de former des ingénieurs aptes concevoir, gérer et mettre en œuvre des projets complexes d'aménagement, urbains et territoriaux (filière Urbanisme et Ingénierie Territoriale) ou d'espaces naturels, notamment des milieux aquatiques continentaux (filière Ingénierie des Milieux Aquatiques).

Le nombre de recrutés est très variable.

#### Réponses aux recommandations pour la spécialité :

- *Suivre avec soin le placement des ingénieurs et adapter en conséquence le recrutement*

Travail d'enquête réalisé ; davantage de stages effectués sur le secteur privé. **A poursuivre**

- *Observer avec attention l'évolution des métiers ciblés*

Echange dans le Conseil de perfectionnement ; Veille sur évolution des métiers. **A poursuivre et trouver des indicateurs pour identifier l'emploi précaire**

- *Veiller à ce que la nouvelle spécialité ne soit pas une juxtaposition de deux filières*

Tout est en commun en 3ème année et 1/3 différent. **Réalisé**

- *Finaliser l'approche par compétences : à poursuivre*

#### **Points forts :**

- Formation très spécifique sur les milieux naturels et l'urbanisation

#### **Points faibles :**

- Emplois précaires
- Difficulté du marché de l'emploi sur des postes publics
- Recrutements sur concours territoriaux que tous les 2 ans

#### **Risque :**

- Formation pas assez professionnalisante

---

### 4) Spécialité « Informatique »

Formation initiale sous statut d'étudiant et formation continue

Mots clés de la formation définis par l'école

*Ingénierie du logiciel, Sciences de la décision, Architecture, Système et, Réseau, Système d'information, Mathématiques appliquées et modélisation*

L'objectif est de former des ingénieurs en informatique dans les domaines de l'ingénierie logicielle, des systèmes d'information, de l'administration des systèmes et réseaux. Sur les trois promotions sorties en 2013, 2014 et 2015, 75 % des diplômés travaillent dans les technologies de l'information.

Le recrutement sur la voie d'accès par PeiP est très variable.

#### Réponses aux recommandations pour la spécialité :

- *Poursuivre la démarche compétences mise en œuvre notamment en termes d'évaluation*

Elaboration d'un nouveau référentiel de compétences et redéfinition des grilles d'évaluation (auto-évaluation faite par les étudiants, stages, projets...) en lien avec les EC. **Poursuivre et finaliser la mise en œuvre et l'intégrer au plan qualité**

- *Accroître la mobilité internationale des étudiants*

Progrès substantiels en mobilité entrante avec la présence d'une quinzaine d'étudiants chinois et en mobilité sortante avec le renforcement des partenariats internationaux. La quasi-totalité des étudiants ont une mobilité à l'international. **Fait**

- *Développer la part des enseignements réalisés par les industriels*

Suite aux dernières recommandations de la CTI, le temps de présentiel étudiant est passé de + de 2000 h à 1880 h. Dans ce contexte, le taux de couverture des enseignements réalisés par les industriels est de 23%. **A poursuivre**

- *Renforcer la place des sciences humaines et sociales dans les programmes et les compétences visées*

Malgré la mise à niveau du temps de présentiel étudiant, l'école a augmenté de 125 h le temps d'enseignement en SHEJS faisant passer le volume global de 10,5% à 14,88%. **Fait**

- *Surveiller le flux de candidats entrants et veiller à rester attractif*

Nombreuses actions menées (redéfinition de l'offre, contrat pro, communications, DD...) depuis le dernier audit CTI. Le recrutement en 2016 avec 78 élèves ingénieurs est en hausse. **Poursuivre les actions pour maintenir la dynamique**

- *Faiblesses des enseignements en sciences de base*

Les 12,65% que représentent les enseignements en sciences de base, cumulés aux 14,1% des sciences de l'ingénieur permettent de donner un socle technique solide aux élèves ingénieurs. **Fait**

#### **Points forts :**

- Efforts faits pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations
- Placement des diplômés, Insertion des jeunes diplômés
- Forte demande des industriels
- Renforcement de la démarche compétences, Démarche compétences repensée
- Exposition à la recherche
- Réactivité sur les recommandations

#### **Opportunités :**

- Contrats de professionnalisation
- Besoin du marché

#### **Points faibles :**

- Liens avec les professionnels à développer
- Approche qualité

**Risque :**

- Variabilité des recrutements

---

**5) Spécialité « Informatique industrielle »**

Formation initiale sous statut d'apprenti et formation continue, en partenariat

Mots clés de la formation définis par l'école

*Informatique : Développement embarqué, Réseaux, Systèmes embarqués*  
*Electronique : Composants programmables, Automatique et supervision*  
*Gestion de projets : conduite de projets, contraintes des systèmes embarqués*

L'ingénieur diplômé de la spécialité Informatique Industrielle peut prétendre à l'exercice d'Etudes et développements informatiques, de Conception des systèmes embarqués, d'Etudes et Développements d'infrastructures Réseaux, d'Etude et Conception des systèmes électroniques.

Le recrutement principal est sur la voie d'accès par DUT a chuté à la rentrée 2016 (-30%).

La formation est développée en partenariat avec l'ITII Centre ; le CFA associé est le CFAI.

Réponses aux recommandations pour la spécialité :

- *Revoir le volume horaire académique pour ne pas dépasser le volume habituel d'une formation d'ingénieurs en apprentissage (1800 h)*

Le volume horaire est passé de 1910 h à 1799 h. **Fait**

- *Veiller à maintenir dans cette réduction horaire une part significative des sciences humaines et sociales*

Les SHEJS n'ont pas été touchées par la réduction de volume horaire. **Fait**

- *Poursuivre la démarche compétences en les évaluant pendant la formation*

Evaluation sur la base de points de validation des périodes académiques, des parcours industriels et de l'autoévaluation mise en place en septembre 2014. A partir de septembre 2016, mise en œuvre du nouveau référentiel de compétences commun. **A poursuivre**

- *Améliorer le taux de réussite des étudiants au niveau B2 en anglais*

Mise en place des actions proposées par l'équipe pédagogique (socle commun, CRL...). A partir de septembre 2016, les apprentis de 2ème année du cursus ingénieur suivent 50h supplémentaires d'enseignement en anglais. **A poursuivre**

**Points forts :**

- Efforts faits pour le suivi des recommandations et la mise en œuvre rapide
- Démarche compétence relancée
- Taux d'insertion des jeunes diplômés
- Mobilité sortante obligatoire portée de 8 à 10 semaines
- Suivi des apprentis
- Partenariat ITII
- Certains modules de formation SHEJS communs avec les étudiants



**Opportunités :**

- Liens avec les entreprises dans le cadre de l'apprentissage

**Points faibles :**

- Temps consacré aux sciences de l'ingénieur
- Trop de recalés à l'issue de la formation à cause de l'anglais
- Baisse des effectifs à la rentrée 2016
- Variabilité des recrutements
- Durée de la mobilité sortante hors R&O
- Faible exposition à la recherche

**Risques :**

- Qualité du recrutement

---

**Synthèse de l'évaluation de l'école****Points forts**

- Equipe de direction bien identifiée, qui dans un premier cercle est très soudée, jeune et dynamique
- Les personnels sont investis dans leur mission
- Ressources propres issues de la formation et de la recherche
- Implication dans les instances de l'université
- Démarche qualité développée en cohérence avec le référentiel de l'université
- Conseils de perfectionnement spécifiques pour chaque spécialité
- Contrat de professionnalisation en dernière année

**Points faibles**

- Fragilité du réseau des anciens
- Difficulté de placement de certaines spécialités

**Risques**

- Baisse de l'activité des laboratoires de recherche

**Opportunités**

- Projet du nouveau bâtiment
- Augmentation du flux PeiP
- Ouvrir le programme Mundus à d'autres pays
- Statut étudiant-entrepreneur

Dans le cadre du passage progressif au périodique quinquennal, la CTI a décidé d'organiser un audit périodique simplifié et anticipé des établissements de l'académie d'Orléans – Tours, dont l'accréditation en cours s'étend **jusqu'à la rentrée 2019 incluse**, afin de prononcer un avis d'accréditation en amont de la contractualisation et couvrant les 5 ans de la période du contrat avec le ministère en charge de l'enseignement supérieur (vague C ; période 2018 – 2022). Cet audit se substitue notamment à l'examen du rapport intermédiaire demandé.

En conséquence,

La Commission des titres d'ingénieur émet un **avis favorable à l'extension maximale jusqu'à la rentrée 2022 incluse** de l'accréditation de l'Université de Tours à délivrer les titres d'ingénieur diplômé suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité **« Electronique et Génie électrique »**  
*(nouvel intitulé en remplacement « Electronique et systèmes de l'énergie électrique »)*  
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité **« Génie de l'aménagement et de l'Environnement »**  
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité **« Mécanique et Génie mécanique »**  
*(nouvel intitulé en remplacement « Mécanique et conception des systèmes »)*  
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité **« Informatique »**  
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité **« Informatique industrielle »**  
en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue  
**en partenariat avec l'ITII Centre**

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** :

- Etablir un plan d'actions stratégique relatif à la spécialité **« Génie de l'aménagement et de l'Environnement »** en vue de conforter son positionnement au regard de débouchés professionnels identifiés et bien positionnés.

Ce document est à transmettre avant le 15 septembre 2017, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MENESR, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'Université :**

- Veiller à maintenir à l'école les moyens de son autonomie

**Pour l'école :**

- Développer une démarche qualité globale structurée
- Développer une politique en matière de valorisation et d'innovation
- Définir la stratégie de recherche pour assurer un lien fort avec la formation
- Poursuivre la démarche compétences
- Fournir un plan d'action et mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à diminuer le taux d'échec
- Veiller à adapter les volumes de recrutement en adéquation avec le marché de l'emploi

- Veiller à la qualité du recrutement
- Poursuivre l'observation de l'emploi et des carrières, y compris concernant le devenir des docteurs issus de l'école

**Pour la spécialité « Electronique et Génie électrique »**

- Actualiser la fiche RNCP

**Pour la spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement »**

- Développer l'expérimentation dans les formations
- Veiller à adapter les volumes de recrutement en adéquation avec le marché de l'emploi
- Mettre en place l'observation de l'emploi et des carrières avec des indicateurs spécifiques pour les emplois privés et publics ainsi que les emplois précaires
- Actualiser la fiche RNCP
- Veiller à garantir un niveau de formation en mathématiques suffisant
- Identifier un marché d'emplois plus large et avoir une vision stratégique des évolutions des métiers et des emplois

**Pour la spécialité « Mécanique et Génie mécanique »**

- Veiller à adapter les volumes de recrutement en adéquation avec le marché de l'emploi
- Poursuivre les efforts pour améliorer le taux de réussite des étudiants en anglais
- Poursuivre les actions entreprises dans le cadre des recommandations CTI de 2014

**Pour la spécialité « Informatique »**

- Développer les liens avec les professionnels
- Actualiser la fiche RNCP
- Réfléchir à des approches pédagogiques innovantes
- Poursuivre les actions entreprises dans le cadre des recommandations CTI de 2014

**Pour la spécialité « Informatique industrielle »**

- Suivre R&O pour la mobilité internationale
- Améliorer le taux de réussite des apprentis en anglais
- Poursuivre les actions entreprises dans le cadre des recommandations CTI de 2014

L'école enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 15 février 2019, un rapport intermédiaire portant sur le suivi des recommandations ci-dessus.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômes suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité « **Electronique et Génie électrique** »

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité « **Génie de l'aménagement et de l'Environnement** »

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité « **Mécanique et Génie mécanique** »

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité « **Informatique** »

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours »**  
dans la spécialité « Informatique industrielle »  
en partenariat avec l'ITII Centre

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 février 2017.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mars 2017.



Le président  
Laurent MAHIEU

**Complément à l'Avis n° 2017/02-02  
relatif à l'accréditation de l'Université de Tours –  
Ecole polytechnique de l'Université de Tours  
(Polytech Tours)  
à délivrer des titres d'ingénieur spécialisé**

Objet de la demande

*« Cet avis s'accompagne d'une injonction :  
Etablir un plan d'actions stratégique relatif à la spécialité « Génie de l'aménagement et de  
l'Environnement » en vue de conforter son positionnement au regard de débouchés  
professionnels identifiés et bien positionnés. »*

Avis n°2017/02-02

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Polytech Tours,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 23 novembre 2017,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission **prend acte favorablement du plan d'actions suite à injonction** remis par l'école et relatif à la spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement ». L'école en présentera le suivi dans le rapport intermédiaire demandé pour le 15 février 2019. (Avis n°2017/02-02).

Délibéré en séance plénière à Paris, le 5 décembre 2017.

Adopté en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.



Le président  
Laurent MAHIEU



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément d'Avis n° 2017/02-02  
relatif à l'accréditation de l'Ecole polytechnique  
universitaire de Tours (EPU Tours)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

**Objet**

L'école enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, un rapport intermédiaire portant sur le suivi des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole polytechnique universitaire de Tours,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 30 avril 2019,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école ; elle constate que les recommandations sont bien suivies d'actions qui implique la direction de l'école et l'ensemble des personnels.

Délibéré en Bureau à Paris, le 30 avril 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON